

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 septembre 2012

CRÉATION DES EMPLOIS D'AVENIR - (N° 148)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 217

présenté par
M. Germain

ARTICLE 8

À la seconde phrase de l'alinéa 12, après le mot :

« mentionne »,

insérer le mot :

« obligatoirement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec les modifications adoptées à l'article 2.